

# la brève

PUBLICATION BIMENSUELLE  
1<sup>ER</sup> JUIN 2020 | N°410

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

## L'U2P franchit une nouvelle étape dans son engagement aux côtés des chefs d'entreprise de proximité

Déterminées à tout mettre en œuvre pour aider les chefs d'entreprise de proximité à faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19, l'U2P et ses cinq organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) ont lancé deux nouveaux dispositifs d'accompagnement.

### ProxiProtection.fr

L'U2P a lancé le site Internet [proxiprotection.fr](http://proxiprotection.fr) (voir page 2) permettant aux chefs d'entreprise de proximité – artisans, commerçants et professionnels libéraux – de s'approvisionner en équipements de protection individuelle. Une nécessité, alors que leur responsabilité s'est alourdie dans le cadre de la pandémie du covid-19 avec des obligations renforcées en matière de santé et de sécurité.

Une nécessité également car de nombreux travailleurs indépendants, face aux immenses défis posés par le confinement et la reprise, pourraient être tentés de négliger leur propre santé. Un risque accru par le climat d'incertitude qui entoure l'exercice de nombreux métiers et les perspectives économiques.

C'est pourquoi, outre cette plateforme d'approvisionnement fiable, rapide et abordable, l'U2P et ses organisations membres ont

mis en place une cellule d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise de proximité.

### Soutien psychologique via un numéro d'appel gratuit

Grâce à un numéro national d'appel gratuit : le 09 85 607 727, ouvert 7 jours sur 7, de 8h à 20h, l'U2P souhaite ainsi rompre l'isolement des chefs d'entreprise, en leur permettant d'évoquer leurs difficultés avec des professionnels de confiance (voir page 2).

Les Vice-Présidents de l'U2P et moi-même, qui sommes chefs d'entreprise, connaissons bien les réticences de nombreux collègues à confier leurs difficultés. Aujourd'hui avec ce numéro d'appel gratuit, l'U2P réaffirme haut et fort sa raison d'être : « indépendants et solidaires ».

### Un combat de longue haleine pour soutenir les entreprises de proximité

Nous continuons évidemment

à travailler d'arrache-pied pour améliorer les dispositifs d'aide à destination des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Nous avons récemment obtenu que les entreprises sans salarié soient éligibles au second volet des aides versées par le fonds de solidarité, mis en place au début du confinement grâce à l'intervention de l'U2P et avec le financement conjoint de l'État et des Régions. De même, la condition de s'être vu refuser un PGE pour accéder à ce volet 2 a été levée, conformément à la demande de l'U2P. En outre, les discussions se poursuivent avec le gouvernement pour que l'accès à ce second volet, qui peut atteindre 5 000 euros, soit élargi aux entreprises employant jusqu'à 20 salariés (contre 11 actuellement) et réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires (contre 1 actuellement). Ce fonds de solidarité semble par ailleurs devoir être prolongé jusqu'à la fin de l'année, ce qui permettra de pérenniser le soutien apporté à nombre d'entreprises qui mettront du temps à retrouver un niveau d'activité satisfaisant.

En parallèle, l'U2P se bat pour que le prêt garanti par l'État (PGE), voit sa durée prolongée à 10 ans (contre 5 actuellement), à un taux fixe et soutenable qui n'est aujourd'hui garanti que la première année, à 0,25 %.

S'agissant de l'exonération de charges, les premières annonces du gouvernement, portant sur une exonération pour les entre-

prises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, doivent encore être précisées. En tout état de cause, l'U2P continuera de défendre l'application de cette mesure à toutes les entreprises qui n'ont eu d'autre choix que de fermer, même sans décision administrative. L'U2P souhaite également que les entreprises restées ouvertes mais dont l'activité a connu une baisse brutale soient exonérées de charges en proportion du chiffre d'affaires perdu.

### Un plan sectoriel pour les travailleurs indépendants

En parallèle des différents plans d'accompagnement sectoriels (tourisme, événementiel...) qui laissent sur le bord du chemin de nombreuses entreprises de proximité, l'U2P demandait un plan global dédié aux travailleurs indépendants, afin que tous bénéficient d'un socle commun de mesures de soutien. C'est chose faite avec l'annonce par le ministre de l'Économie et des Finances, citant l'U2P dans sa déclaration, qu'un plan spécial indépendants serait bientôt présenté. Celui-ci devra aider nos entreprises de proximité à retrouver le chemin de la rentabilité en dépit des effets de la crise.

Après le défi du confinement vient celui de la reprise et l'U2P, les Vice-Présidents et moi-mêmes demeurons mobilisés comme au premier jour pour accompagner les entreprises de proximité. ■

Alain Griset

🐦 @alaingriset

### Aide aux entreprises

Une information exhaustive et actualisée en continu p. 2

### Soutien psychologique

Mise en place d'un numéro d'appel gratuit pour les chefs d'entreprise p. 2

### Équipements de protection

Une plateforme e-commerce pour les entreprises de proximité p. 3

### Alternance L'U2P

se félicite que ses demandes en faveur de l'apprentissage aient été entendues p. 3